

Etude de dangerosité ...

...en cas de tempête.

A la demande de certains maires et suite à certaines décisions contradictoires prises par la DDTM, dénoncées par notre association, concernant les dangers dus à la présence de carrelets dans certains secteurs, une étude a été diligentée par l'Etat sur ce problème. Deux tranches sont actuellement réalisées, celle du secteur d'Angoulins et celle du secteur de Châtelailon.

Les résultats concernant ces deux secteurs, bien que non validés et non approuvés par les élus et les organismes concernés de l'Etat, font pourtant l'objet de rumeurs inquiétantes, voire de courriers de certaines administrations, qui mettent, à juste titre, en émoi les amodiataires concernés.

Or, suite à une réunion tenue à la DDTM récemment, on ne peut espérer avoir une vision globale des résultats que courant 2013 en fonction de l'achèvement des tranches conditionnelles d'étude restantes.

La suite donnée aux propositions que le bureau d'étude présentera interviendra dès lors qu'une vision globale et exhaustive sera possible et que l'ensemble des décisions prises sera validé.

Notre association suit ce dossier avec attention.

Notre président a d'ailleurs sollicité un entretien avec Mme le Préfet sur ce sujet.

La recette de tante Yvonne

Escargots au gingembre pour 6 personnes à l'apéritif 30 à 50 escargots

Cuire les escargots de façon traditionnelle au court bouillon.

Couper en dés très fins un gros doigt de gingembre, hacher finement une échalote, la faire blondir dans un peu d'huile stopper la cuisson avec un filet de vinaigre, ajouter le gingembre continuer à déglacer largement avec de la sauce de soja (attention c'est salé), ajouter un peu de nuoc mam et un morceau de sucre.

Placer les escargots dans ce mélange et remuer jusqu'à ce que la sauce fasse un caramel léger et enrobe tous les escargots. Servez chaud. Vous pouvez ajouter, selon votre goût, en début de cuisson avec l'échalote un piment fort haché très menu.

Bon appetit Bernard

Annonces

Une association, propriétaire d'un carrelet à Fouras, composée de 6 personnes, met en vente une des parts (1/6). Cette vente est totalement indépendante de la DDTM puisqu'interne à une association. Pour les personnes intéressées ou désirant des renseignements, s'adresser au 06 81 11 83 76.

A vendre, ponton de pêche au carrelet, construction récente (longue passerelle, plateforme, cabane, treuil, cadre), bel emplacement à St Laurent de la Prée, en face Fort Lupin. Tel : 06 08 61 17 21.

Cherche à acheter un carrelet Tel : 06 77 90 45 41

Cherche à acheter un carrelet secteur de Royan-St Palais. Tel : 05 46 49 16 69.

Propriétaire d'un carrelet, recherche un partenaire pour en partager l'utilisation et l'entretien : Tel : 05 46 83 31 36.

Pour toutes ces annonces les personnes intéressées (acheteur et vendeur) prennent contact entre elles. En cas d'accord, elles doivent en référer à la DDTM pour que cette mutation entre dans le cadre règlementaire établi.



L'Echo des Estuaires

N° 38
Septembre 2012

Sommaire :

Editorial

Le mot du président

CR AG 2012

Les assurances

Notre histoire

Etude de dangerosité

Annonces

La recette de tante Yvonne

Escargots au gingembre



Association Départementale pour la Défense
de la Pêche Maritime de Loisir et de Tradition

Editorial

Le mot du président

Voici notre 38 ème écho qui aurait dû paraître plus tôt mais que nous avons retardé dans l'attente d'informations importantes pour certains d'entre vous, ceux qui veulent assurer leur carrelet et ceux qui sont concernés par les secteurs dits « à risques ». En effet :

1- Nous avons à nouveau trouvé des compagnies d'assurance qui veulent bien assumer la garantie de nos carrelets

2- L'étude concernant la dangerosité des carrelets du secteur d'Angoulins et de Châtelailon est réalisée mais bien que non publiée et même agréée par les autorités de l'Etat, elle provoque déjà des prises de décisions de certains organismes qu'il va nous falloir dénoncer.

Vous trouverez plus loin des précisions concernant ces deux points qu'il vous fallait connaître, un grand nombre d'entre vous étant concerné.

Vous trouverez également le compte-rendu de notre dernière AG, particulièrement bien réussies aux dires de nombreux participants. J'ai personnellement été très heureux de l'affluence (plus de 200 participants) qui a rempli le palais des congrès de Rochefort. Nous sommes bien une association vivante !!! J'ai également été très heureux d'accueillir parmi les participants, le bureau au complet de l'association des carrelets de la côte de Jade (environnement de Pornic) venu comparer leurs problèmes avec les nôtres. Ensemble, nous avons évoqué la possibilité de nous rassembler dans une association plus large avec nos collègues de l'estuaire de la Gironde et de l'estuaire de la Loire. Une réflexion est en cours.

Enfin vous trouverez également l'historique de notre association qu'a relevé notre secrétaire à partir de nos archives. Vous pourrez constater combien nos domaines d'interventions ont été nombreux et éclectiques. Au moment de célébrer nos 20 ans d'existence, il était bon, je crois, de faire ce rappel.

Il me reste à vous souhaiter de bonnes parties de pêche fructueuses et conviviales.

Jean Louis Martin



Siège social : Mairie, square Guy RIVIERE 17730 Port des Barques

Adresse postale : 35 rue du phare 17330 Port des Barques

Tél : 05.46.84.85.39

email : president@carrelets-charentais.com

site web : <http://carrelets-charentais.com>

L'association "les Carrelets Charentais" a tenu son Assemblée Générale 2012 à la salle des congrès de la ville de Rochefort: c'était la vingtième.

Après avoir accueilli les invités présents notre Président a regretté l'absence des représentants de l'État soumis au droit de réserve en période électorale, il invitait M. PEYNAUD, représentant le Maire de Rochefort empêché, à prendre la parole, pour présenter sa ville, son passé historique, sa reconnaissance thermale, l'impact médiatique de la construction de l'Hermione mais aussi les difficultés d'emplois dû au manque d'industries majeures exceptée la SOGERMA ; et aussi au manque d'espaces disponibles. L'activité économique reposant sur un tissu dense d'artisans locaux.

Il nous affirmait que nous serions les bienvenus pour une autre assemblée.

Rapport moral du président

Après avoir détaillé l'ordre du jour de cette 20ème assemblée générale au cours de laquelle seront abordés les problèmes récurrents que sont la reconstruction des carrelets après Xynthia et leur assurance, et des sujets nouveaux comme le classement des carrelets et nos interventions dans un secteur nouveau, le milieu fuvial, le président précise qu'il retient particulièrement comme faits marquants, durant cette année 2011, la normalisation des rapports avec la DDTM et la reconnaissance de notre association comme interlocuteur incontournable et comme outil également incontournable dans le panel promotionnel du département

Le président donne la parole au secrétaire pour que celui-ci fasse le compte-rendu de l'AG 2011 de Fouras, ainsi que le bilan d'activités de l'année écoulée. Celui-ci composé essentiellement de réunions du CA, de contacts menés auprès des compagnies d'assurance, des participations aux réunions dirigées par la DDTM et le Conseil Général, aux Comités de Gestion des zones protégées et bien sûr à la conception, la rédaction et l'expédition de chaque numéro de l'écho des estuaires lien indispensable auprès des adhérents. pour marquer les esprits et rafraîchir les mémoires



lors de cette 20ième AG, le secrétaire dresse un tableau historique des dates importantes, des événements principaux, des hommes et des femmes qui ont modulés et fait évoluer notre association au fil des années. Une plaquette plus détaillée sera soit jointe au prochain numéro de l'écho des estuaires soit disponible sur le site de l'association.

Ce rapport est accepté par un vote à l'unanimité de l'assemblée.

Le Président donne la parole au trésorier qui fait ressortir dans son bilan l'équilibre sain de nos finances mais qui regrette que certains adhérents ne cotisent que de manière épisodique ce qui rend sa gestion délicate.

Son bilan est accepté à l'unanimité des participants. Le renouvellement des membres du Conseil d'Administration propose six sortants dont deux souhaitent ne pas se représenter. Malgré l'appel du Président pour décider d'éventuels candidats aucun volontaire ne se fait connaître, l'assemblée réélit les quatre membres sortants: sont réélus Colette Bellouard - Jean Marie Desforges - Guy Pontezière - Guy Portier

Fixation de la cotisation 2013: le Président tient à préciser pour ce point important que la décision prise lors de l'AG 2011 est fixant à 20 € le montant de la cotisation avait semé le trouble dans les esprits et surtout n'était pas réglementaire puisque non proposé par le CA à l'ordre du jour. Aussi celui-ci avait décidé de ne pas appliquer ce taux. Pour 2013 il propose de maintenir la cotisation à 15€ ce qui est adopté par un vote unanime de l'assemblée. La reconstruction: pour aborder le thème du jour notre Président donne la parole à M. FROT (vice



Président du Conseil Général). Celui-ci avoue ne pas connaître le nombre exact de carrelets en état ni de l'avancement de ceux en reconstruction mais il regrette que seul le Conseil Général participe à cet effort à hauteur de 10% des factures présentées et que la non participation de la Région pénalise les reconstruc-teurs de l'aide de l'état. Il précise que le Conseil Général a fixé à 1 250€ le plafond de l'aide apportée à chaque dossier et s'inquiète du nombre faible de demandes instruites par ses services (9). Il semblerait que l'aide ne soit pas assez incitative bien que les crédits inscrits au budget ne soient pas consommés. Il est difficile de faire mieux en cette période de restriction sinon de simplifier le contenu du dossier, pour ce faire il propose de réunir nos responsables autour de M. DOUBLET et de Mme LEFORT pour initier un nouveau protocole.

Reprenant la parole, notre président informe l'assemblée sur la nébuleuse DDTM qui reste le gestionnaire de l'estran mais notre présence assure une transparence dans l'application du protocole fixant les priorités lors de l'affectation des emplacements ; trois réunions ont déjà eu lieu respectant le code des priorités: communes, associations à vocation pédagogique, associations d'entreprise, candidatures privées dont les demandes doivent être déposées auprès des communes où sont proposés les emplacements libres. Cependant des problèmes subsistent: certains emplacements ne sont plus constructibles, certaines zones dites "rouges" sont en étude de dangerosité. Certaines associations prioritaires sont difficilement identifiables. Le secrétaire propose qu'à la prochaine commission soit évoqué et défini l'identité des demandeurs et qu'une période limite soit appliquée après l'attribution de l'AOT pour déposer le permis de construire ; l'emplacement pouvant être réaffecté à l'issue de cette période.

Assurance: le président fait la rétrospective depuis 2000 qui a vu défiler bon nombre de propositions par autant de compagnies. A ce jour la dernière : la FIDAC nous lâche pour des raisons mercantiles, une dernière proposition initiée par l'association de la Gironde auprès de la THELEM est en sommeil technique suite à un désaccord entre ses agents. Elle doit être réactivée sous peu suite à un contact

direct entre les membres du bureau et un responsable national. La proposition de devis sera mise en annexe de l'Echo des Estuaires.

Une autre proposition auprès de la MUTUELLE de POITIERS est en cours.

Interventions des participants : M. Didier QUENTIN nous conseille de ne pas désespérer, il faut simplifier la paperasse pour fournir des dossiers de manière réaliste, il souhaite que nous conservions l'aspect populaire de nos installations.

M. Christian HAURY évoque la longueur de la procédure concernant les carrelets fluviaux de St Savinien.

Le président de l'APLM 17 évoque les dangers de la création du parc naturel marin dont les textes en rédaction recherchent des responsabilités de la dégradation biologique et définissent un certain nombre d'interdictions: un parc marin doit concilier la protection avec l'usage, il y aura certes des interdits, il faut rester vigilant et résister, pour ce faire il donne lecture d'une motion déjà signée par ses 800 adhérents.

M. Serge CARRERE nous informe que son association (qui est complémentaire et non concurrentielle de la notre) organise à Talmont un W-E de collecte pour la mucoviscidose avec comme support la construction d'un carrelet en quatre jours. Incidences NATURA 2000: l'étude obligatoire pour l'implantation d'une installation peut se résumer à renseigner un formulaire lors du renouvellement de l'AOT.

L'ordre du jour étant épuisé le président lève la séance.

Les assurances

Vous trouverez joint à ce N° les extraits de propositions avec les commentaires associés.

Notre histoire

L'histoire de notre association résumée en 3 pages jointes à ce numéro des "echos des estuaires".



ASSURANCES

Vous trouverez, ci-dessous, les propositions de 2 compagnies qui ont accepté de garantir nos carrelets. Les contrats seront individuels et les conditions négociées directement par chaque propriétaire de carrelet avec l'assureur.

Proposition 1 : La Thélem (groupement de Mutuelles). Vous trouverez ses propositions dans le document 1

Commentaire :

Le tarif paraît élevé, mais il est calculé en fonction des risques pris en compte, en particulier, responsabilité civile, bris de glace, vol, vandalisme.

- Le contenu « objets de valeurs » est estimé à 1000€ et tient compte du matériel de base laissé sur place après chaque sortie.
- Le montant du bâti assuré est de 20 000€ pour un ponton de base, il n'y a pas de tarif inférieur, par contre si un propriétaire estime que son bien vaut plus, il devra en discuter le montant de la prime avec l'agent de la THELEM.
- Il a été entendu avec le représentant de l'assurance que la cotisation « carrelet » ne pouvait être réduite ; cependant il appartient aux différentes parties de discuter le montant des remises pouvant être acceptées lors de souscription ou de basculement de contrat d'assurance d'une autre compagnie vers la THELEM. Dans tous les cas il est préférable de prendre contact avec M. RAIMOND à MARSILLY qui sera en mesure d'établir un devis précis pour chaque demande.

Proposition 2 : La Mutuelle de Poitiers ; Vous trouverez ses propositions dans le document 2

Commentaire :

- Le tarif (toujours pour une valeur assurée de 20 000 euros) est de 231,08 euros auquel Il faut ajouter la souscription obligatoire d'une assurance individuelle accident de 54 euros de cotisation (le souscripteur est protégé pour tout incident ou accident de la vie même sur son carrelet
- Les risques assurés sont : incendie, événements climatiques, catastrophe naturelle, défense pénale et recours, responsabilité civile pour tous événements survenant à des tiers, causés par le carrelet
- Le carrelet ne pourra être assuré qu'à la condition que soit associé une démarche de sociétaire complet c'est-à-dire que soit regroupé sur le même numéro de sociétaire, l'habitation principale, la voiture et les deux contrats ponton-carrelet et l'individuelle accident ;
- Le vol et le vandalisme ne sont pas garantis ainsi que le contenu de la cabane et le filet.
- Il n'y a pas de vétusté retenue en cas de sinistre sauf s'il s'agit d'un incendie. En cas de tempête, s'appliqueront les franchises réglementaires de catastrophe naturelle si le sinistre est inscrit comme tel, sinon une franchise de 10 % du capital assuré avec un maximum de 1759,40 euros s'appliquera.
- Le correspondant de la mutuelle de Poitiers pour les carrelets est le cabinet Pierre Dufour de Rochefort

Proposition 1



M. Emilien RAIMOND
41 AV DE L'ILE D'OLÉRON
17137 MARSILLY
Tel : 05 46 09 25 85
marsilly@thelem-assurances.fr
N° ORIAS : 10 057 875

M. Patrick BELLOUARD
16 RUE RÉSISTANCE SÉRIGNY
17230 ANDILLY

MARSILLY, le 6 juillet 2012

Références

Référence : T10844177

Monsieur,

Suite à notre entretien, je suis heureux de vous confirmer le retour à la souscription des assurances Carrelets, grâce notamment à votre visite terrain du 15 juin en présence de Mr Laurent BRACHET Responsable de la Délégation Sud thélem Assurances.

Pour chaque demande de souscription, je proposerai une approche globale des assurances lors d'un entretien individuel.

En ce qui concerne les contrats Carrelets, ils seront articulés de la manière suivante:

Incendie et risques divers
Événements climatiques
Catastrophes naturelles
Défense pénale et recours
Responsabilité Civile Immeuble
bris de glace
vol vandalisme

avec le contenu assuré pour une valeur maximale de 1000€
Plafond maximal d'indemnisation 20 000€ par sinistre
franchise générale fixe de 139€
franchise CATNAT 350€
photos du carrelet à remettre à la souscription

Le tarif annuel sera de : 250€ TTC

Je reste à votre disposition et souhaite participer activement au sein de votre association.

Page 1 / 2

Historique carrelets charentais - dates repères.

11 Juillet 1990: décret 90/168 signifiant l'interdiction de l'utilisation du carrelet et du haveneau: motif: protection de la ressource.

27 Avril 1991: Première réunion spontanée de plusieurs centaines de pêcheurs au carrelet venus manifester à St Agnant leur opposition à ce décret.

Mai 1991: Création à St Agnant de « l'Association Départementale De la Pêche Maritime de Loisir et de Tradition ».

26 Octobre 1991: Manifestation à La Rochelle de 600 adhérents pour signifier au préfet leur opposition.

23 Mai 1992: J.O. Page 1014: le carrelet est toujours prohibé mais reconnaissance de la spécificité de la Charente Maritime et de la Gironde par une dérogation d'un carrelet et de 3 balances par embarcation.

Juin 1993: en application de la loi sur le littoral: demande auprès du ministère de l'environnement de la suppression des pontons carrelets (verrues côtières défigurant le littoral).

Décembre 1993: première déclaration sur l'aspect patrimonial des carrelets par Michel CREPEAU Maire de La Rochelle.

1996: établissement du premier inventaire par le Conseil Général et le concours de l'association: 726 emplacements reconnus.

7 Février 1996: première tempête dévastatrice, bilan:

136 détruits -180 détériorés - 410 en état.

21 Décembre 1999: reconnaissance officielle de l'usage du carrelet comme moyen de pêche mais pas du haveneau.

27 Décembre 1999: tempête MARTIN, bilan: sur 590 installations répertoriées dont 486 en état, 21 sont encore debout, 46 fortement détériorées, le reste a disparu.

2000: mise en place des aides financières: 10% Conseil Général - 10% Région - 20% État.

Premières démarches pour interroger les compagnies d'assurances.

Élaboration de la charte architecturale et paysagère pour encadrer la construction des nouvelles installations.

Premier conflit avec les services fiscaux sur l'établissement du taux de la redevance.

Novembre 2000: parution du premier numéro de « l'écho des estuaires »

2001: mise en place par le Conseil Général d'un poste « emploi jeune » pour aider à la constitution des dossiers d'aide à la reconstruction. Concours Urba-Charme : 4 carrelets cités.

2003: conception de notre site internet. Première participation aux journées du patrimoine.

2004: fin de mission du poste « emploi jeune ». Mise en place d'un réseau carrelet comprenant la Gironde; la Dordogne et la Charente Maritime, regroupant de fait plus de 2000 installations.

2006: participation au « grand pavois » de La Rochelle.

2008: inventaire photographique des carrelets reconstruits.

2009: instauration des nouvelles règles d'attribution des AOT.

28 février 2010: tempête Xynthia, bilan: sur 433 carrelets répertoriés 106 ont disparus, 138 sont détériorés, 189 en état. Mise en place par le Conseil Général d'une aide de 10%, refus de participation de la région entraînant la défection de celle de l'État.

Historique des carrelets charentais - des hommes et des femmes.

Raymond SOUCHARD: Président fondateur de la DDPMLT.

Michel CREPEAU : initiateur du classement patrimonial des carrelets.

Michel DOUBLET : Sénateur 1er intervenant auprès du ministère.

Jean Pierre RAFFARIN : Pst Conseil Régional, attribution des aides.

Didier QUENTIN : Pst du Conservatoire du littoral, Député-Maire.

Dominique BUSSEREAU : Ministre des Transports, Pst Conseil Général.

Claude BELOT : Pst du Conseil Général.

Robert CHATELIER : Conseiller Général, Maire de Soubise.

Serge CARRERE : Pst de l'association des carrelets de Gironde.

M. LABROUX : Dr GI d'EDF.

Gilles SERVENTON : Dr des Affaires Maritimes puis DDTM.

Christelle FAVRE : Agent détachée du Conseil Général;

Stéphanie PROTEAU : mairie Port des Barques

Julie LEFORT : directrice d'unité au Conseil Général.

Les Maires des communes d'accueil: Esnandes, Angoulins, Chatelaillon, Fouras, Rochefort, Port des Barques, Marennes, Saint Agnant, Vaux sur Mer, Royan, Saint Georges de Didonne, Boucefranc, Saujon, Tonnav-Charente.

Les membres du CA et les centaines d'adhérents qui, depuis 1991, font vivre l'association actuellement sous la houlette du Président Jean Louis MARTIN.

Historique des carrelets charentais - actions d'information (médias).

2001: Casette FR3; Article revue essentiel.

2002: Article revue côte à côte.

2004: Article SUD OUEST. Émissions TF1, FR3. Conférence : Musée Maritime La Rochelle. Extérieurs film: Suzie Berton.

2005: Page de garde de la revue « la sauvagine ». Conférence: Musée du Magayan île de Ré. Extérieurs film (Les mariages d'Agathe).

2006: Participation: journées des maisons paysannes de France. Participation: rédaction agenda « appel du large ». Participation: Téléthon.

2007: Extérieurs films:Le canapé rouge.

2008: Participation: émission « la carte aux trésors ».Thalassa : « les sentiers du littoral ». ARTE : documentaire sur les sites remarquables. Extérieurs film « meurtre sur l'île ». Participation « grand Pavois » (CDA de Rochefort) Publications: revue « xaintonge », fascicule de M. Tribondeau, plaquette de M. Delussac.

2011/2012 : article sur « la Charente libre » Participation: émission FR3 « midi en France ». Journal télévisé 13h sur TF1. « matinales » RTL.